

Aide à la création ou au développement de TPE non agricoles en milieu rural

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient la création ou le développement de TPE en zones rurales. Ces entreprises doivent exercer une activité non-agricole.
- Il s'agit de développer et de diversifier les activités des micro-entreprises en zones rurales.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Corse, Guadeloupe et Saint-Martin, la Réunion, ainsi que dans les départements suivants : Calvados, Manche et Orne ; Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques ; Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant varie selon les régions.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Source et références légales

Sous-mesure 6.4 du Programme de Développement Rural